

## Séance du 9 juin 2016

Absent : 0

Secrétaire de séance : Madame Sabine MAUCORT

### 1/ Approbation du compte-rendu de la séance du 24 mars 2016

Le compte-rendu de la séance est lu et approuvé

### 2/ Délibération pour la part annuelle du SIVOM

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **décide** de maintenir la taxe par habitant à **1.25 €** pour l'année **2016**

### 3/ Approbation du rapport annuel du SPANC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **décide** d'approuver le rapport d'activités du SPANC pour l'année 2015.

### 4/ Approbation des projets de compétences de CCLRS au 31/12/2016

Le conseil communautaire prévoit de modifier les statuts de la Communauté de Communes en incluant dans les compétences optionnelles :

- La création, l'aménagement et l'entretien de la voirie
- La mise en œuvre d'une politique intercommunale de soutiens aux organismes et associations œuvrant dans le domaine de l'emploi et de la formation, entretien et gestion des bâtiments.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, considérant que ces compétences œuvrent pour l'intérêt communautaire, **décide** d'approuver les projets de compétences de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois.

### 5/ Avenant à la convention relative à l'instruction des autorisations en matière d'urbanisme

L'avenant n°1 stipule que la deuxième phase d'intégration des communes dotées de cartes communales est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et précise que la participation financière de l'année en cours sera acquittée en deux versements annuels :

- Au cours du premier semestre, la communauté de communes appellera au versement de la portion fixe équivalente à 1 € par habitant.
- Le solde de l'année en cours sera appelé au début du mois de décembre de l'année en cours, au regard du volume réel des actes instruits.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **décide** d'approuver l'avenant n° 1 à la convention relative à l'instruction des autorisations en matière d'urbanisme et autorisations de travaux et **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

### 6/ Restitution de la caution pour le logement de la Mairie

Compte tenu des devis pour les travaux de remise en état de l'appartement au-dessus de la Mairie il convient de décider du montant de la caution à restituer, le Conseil municipal décide qu'il n'effectuera pas le remboursement de la caution.

### 7/ Devis pour le nettoyage du mur du cimetière

L'entreprise SIGNA nous propose de nettoyer le mur du cimetière pour un montant de 686,83 € HT. Le conseil municipal accepte le devis et souhaite que le dépositaire soit également nettoyé et demande à l'entreprise SIGNA de revoir le devis.

## **8/ Devis pour la fabrication de la bibliothèque extérieure**

Un devis pour la fabrication de la bibliothèque extérieure a été proposé par M. ROUANET, artisan ébéniste de la commune. La proposition paraît être trop sophistiquée pour le projet initial et Monsieur le Maire demande donc que M. ROUANET installe uniquement des étagères fixées aux murs et une façade.

## **9/ Questions Diverses**

- Monsieur le Maire rapporte que suite à la prise de compétence voirie par la Communauté de Communes une réunion est prévue pour déterminer les voies qui seront prise en compte par la Communauté de Communes.
- Madame Sabine MAUCORT informe que les jardinières ainsi que le goutte-à-goutte ont bien été installés.
- Monsieur Michel SPASKY informe que le site internet de la commune fonctionne bien et qu'il est de plus en plus consulté.
- Madame Sabine MAUCORT a participé au conseil d'administration de la maison de retraite des Arcades à Dourgne et elle en fait un bref compte rendu. Elle nous indique que la maison de retraite s'est agrandie et a ouvert un nouveau foyer pour les personnes handicapées vieillissantes, qui accueille 10 ou 11 personnes. L'inauguration aura lieu le 16 juin à 15h30.

La séance est levée à 22h20